

**AGO du 03 juin 2023 – Projets de résolutions**

- **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 11 juin 2022**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2021 est approuvé.

- **Rapport d'activités 2022**

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport d'activité du Directeur de L'Arche à Strasbourg, approuve ledit rapport relatif à l'exercice 2021.

- **Rapport financier 2022 et rapport du commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation en report à nouveau des résultats de l'exercice 2022 :

- 64 586,99 € pour l'habitat
- + 169 793,74 € pour le Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile
- + 3 367,80 € pour le GEM  
(0,00 € pour la vie associative)

Parmi les fonds dédiés figurant au bilan au 31 décembre 2022, figure un reliquat de 28 225 € qui reste disponible.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter une somme de ... € au soutien d'un projet de L'Arche Internationale.

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Conseil d'Administration pour définir les modalités de ce soutien.

- **Rapport moral**

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport moral du Président de L'Arche à Strasbourg, approuve ledit rapport relatif à l'exercice 2022.

- **Quitus au Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion relative à l'exercice 2022.